



## Éditorial

---

Chers Adhérents,

Nous nous rappellerons 2020 ! Cette année a vraiment été une saison particulière. Nous sommes habitués aux questions sanitaires, mais l'ampleur des mesures « COVID » nous a perturbés et continue à bien nous importuner.

La journée de formation prévue ce printemps n'a pas pu être organisée. Il faudra attendre 2021, idem pour les visites sanitaires qui n'ont pas pu être réalisées et seront reportées.

Le GDSA s'engage à ce que ses adhérents puissent bénéficier de la visite d'un technicien sanitaire au maximum tous les cinq ans. C'est aussi une obligation pour l'agrément de notre agrément du plan sanitaire d'élevage. La visite est toujours un moment utile, riche d'échanges, de partage d'expérience et de convivialité entre apiculteurs.

Le Varroa reste le fléau majeur de l'apiculture : nous vous rappelons ici les règles de bases et l'intérêt d'un traitement d'hiver avec un médicament à base d'acide oxalique. Mais un nouvel enjeu apparaît : le frelon asiatique s'installe durablement : préparons dès à présent le plan d'action 2020.

Pour les distraits, vous avez encore jusqu'à la fin du mois pour faire votre déclaration de ruches

(<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment en cas d'épidémie...

Nous espérons vivement vous revoir pour l'AG qui devrait être organisée en mars si l'épidémie le permet. Plus encore qu'à l'accoutumée, car nous n'aurons pas pu être présents aux AG des différents groupements d'apiculteurs de la Loire. Sachez que nous le regrettons vivement. Le formulaire d'adhésion à la section apicole pour l'année 2021 est dès à présent opérationnel sur le site du GDS (c'est [ici](#)).

## Le Varroa reste notre préoccupation majeure

---

Au cours de ces dernières années, la filière apicole est confrontée à de nombreuses difficultés : surmortalité, affaiblissements, baisse de productivité, etc... De nombreux facteurs sont incriminés, mais le rôle prépondérant de *Varroa destructor* dans l'apparition de ces troubles fait consensus.

En l'absence d'intervention, les conséquences de l'infestation de la colonie d'*Apis mellifera* par *Varroa destructor* sont dramatiques, conduisant, à terme, à son effondrement. La lutte est donc indispensable et consiste à réduire au maximum le niveau d'infestation (l'éradication n'étant à ce jour malheureusement pas possible)

**Nous vous rappelons quelques points clés de la lutte contre Varroa :**

### Le suivi d'infestation

L'évaluation du niveau d'infestation par comptage de varroas est un outil incontournable à la gestion du parasitisme des ruches. Il permet de repérer des colonies ou des ruchers en danger vis-à-vis de *Varroa*, à des moments clés de la saison et de juger de l'efficacité des traitements de fin de saison. Plusieurs méthodes sont disponibles et peuvent être mise en place en routine (Des **fiches techniques dédiées** sont disponibles sur le site : [www.frgdsaura.fr](http://www.frgdsaura.fr)).

On les utilisera notamment :

- **à la visite de printemps** : afin d'évaluer l'intérêt d'une intervention (médicamenteuse ou biotechnique) avant les premières miellées ;

- **en cours de saison, entre deux miellées** : afin de repérer les colonies en danger et de les sortir du circuit de production pour mettre en place un éventuel traitement d'urgence,
- **avant et après traitement** : pour évaluer l'efficacité de la spécialité utilisée,
- **au cours de l'hivernage** : afin d'ajuster les interventions hivernales et/ou de printemps

### La bithérapie

Le recours à un seul traitement annuel contre Varroa est souvent insuffisant. Il est donc recommandé d'intervenir **au moins deux fois par an**, par la mise en place d'un **traitement médicamenteux adapté**. Généralement, ces deux traitements sont effectués au plus tôt, après la dernière récolte de l'année ET au cours de la saison hivernale, avec deux principes actifs différents.

### La rotation de molécules

Elle consiste à **alterner le principe actif** utilisé sur son rucher afin de **limiter les phénomènes de résistance** de la population parasitaire. On recommande généralement de changer de molécule 1 année sur 4 (1 an Apistan, 3 ans Apivar par exemple)

Ces grands principes sont fondamentaux dans la lutte contre Varroa et nous vous recommandons d'en tenir compte dans le plan de lutte que vous adopterez pour cette année.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la section apicole et de votre vétérinaire conseil pour toute demande de renseignement.

## Rappel sur l'acide oxalique

Le creux de l'hiver est un moment privilégié pour utiliser un médicament à base d'acide oxalique : Varromed ou Oxybee.

Vous le savez, le varroa se laisse enfermer avec les larves pour se multiplier dans le couvain operculé.



Il est alors pratiquement insensible à tout traitement.

Or, le couvain est maintenant au plus bas ; la reine a même souvent complètement cessé sa ponte : tous les varroas sont donc exposés au traitement. Profitons-en !

Rappelons également que les varroas se multiplient rapidement : le facteur de multiplication est de deux et trois chaque mois. 1 varroa de janvier donnera donc naissance à plusieurs centaines de varroa en septembre : agissons au plus tôt !

Varromed et Oxybee sont utilisables en bio comme en conventionnel.



## Le frelon asiatique s'installe

Le frelon asiatique poursuit sa progression dans la Loire. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

### Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS<sup>3</sup>, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées au printemps et en été avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

**Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

**Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, devenu trop petit.

### Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne :

<https://www.frelonsasiatiques.fr/>

### 2020 : Des indicateurs à la hausse

Contrairement à ce qui a pu être observé l'an passé sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes en raison de conditions climatiques très défavorables

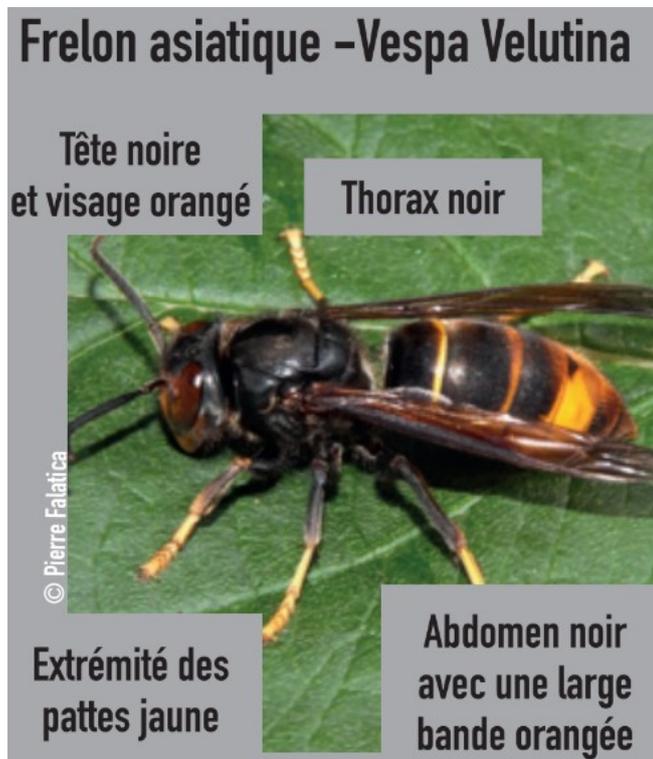
(baisse du nombre de nids découverts : 786 en 2019 contre 1855 en 2018), les indicateurs montrent un fort développement pour 2020.

### **Dans la Loire , déjà 47 nids ont été identifiés**

Il est donc essentiel de déclarer, et nous comptons sur vous !

Les actions déjà mises en place par le GDS :

- Activation d'un réseau de référents frelon : les référents peuvent être appelés par les personnes qui gèrent la plateforme pour se déplacer et confirmer la présence de nid.
- Participation au suivi de la destruction, recherche de désinsectiseurs.
- Envoi d'un appel d'offre pour signer des conventions avec les désinsectiseurs, et négocier les tarifs.



Les actions prévues pour 2021 :

- Recherche de financement pour participer en partie au coût de la destruction des nids.
- Création d'un groupe de travail fin 2020 pour être opérationnel l'été prochain.
- Recherche des désinsectiseurs pour avoir un réseau d'intervenants répartis sur le département.

La saison s'achève et les nids actuellement découverts avec la chute des feuilles sont pratiquement vides.

Pour 2021, **nous recherchons des volontaires qui souhaitent s'investir pour agir face à la menace des frelons asiatiques, aider pour la recherche de financements publics ou privés, nouveaux référents...**

Contactez nous : [apiculture.gds42@reseaugds.com](mailto:apiculture.gds42@reseaugds.com)

## Adhésion 2021

Le formulaire d'adhésion est disponible en ligne ou, sur simple demande au GDS Loire, sous forme papier.

[Lien pour adhérer au GDSA](#)

Vous pourrez aussi dans ce formulaire vous abonner à « la Santé de l'Abeille », la revue de référence dans le domaine sanitaire apicole.

## Nous contacter

[apiculture.gds42@reseaugds.com](mailto:apiculture.gds42@reseaugds.com)

Toute l'équipe du GDSA Loire est à votre disposition, pour toute question ou échange. Contactez-nous, de préférence par e-mail !

Adresse postale : GDS Loire – Section apicole 43  
avenue Albert Raimond - 42272 ST-PRIEST-EN-JAREZ

<https://www.frgdsra.fr/26-Apiculture.html>

Tél : 04 77 92 12 38